



SNMD

## musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07  
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : [cgt@musee-orsay.fr](mailto:cgt@musee-orsay.fr)

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS  
mel : [org.cgt@musee-orangerie.fr](mailto:org.cgt@musee-orangerie.fr)

Paris, le 7 janvier 2015

# Plus dure sera la chute

*Les agents ne sont pas des boucs émissaires*

C'est parce que le président du M'OO refuse catégoriquement – comme d'habitude – de nous voir, de nous parler et de nous entendre, que nous diffusons ce communiqué de mise au point.

Depuis 4 à 5 ans, la scénographie de toutes les expositions temporaires installe des mises à distance sous forme de trottoirs bas (10 cm de haut, 40 cm de profondeur, environ).

Depuis lors, il ne se passe pas un jour, un seul, sans que de nombreux visiteurs ne butent dans les contremarches de ces trottoirs et ne s'en trouvent déséquilibrés.

Les agents n'ont eu de cesse de signaler ces chutes fréquentes du public et la trop grande pénombre désormais de rigueur, dans des fiches d'incident laissées sans suite et sans retour. C'est démotivant.

Dans la majorité des cas, ces incidents sont sans gravité, même si des entorses et des foulures sont à déplorer.

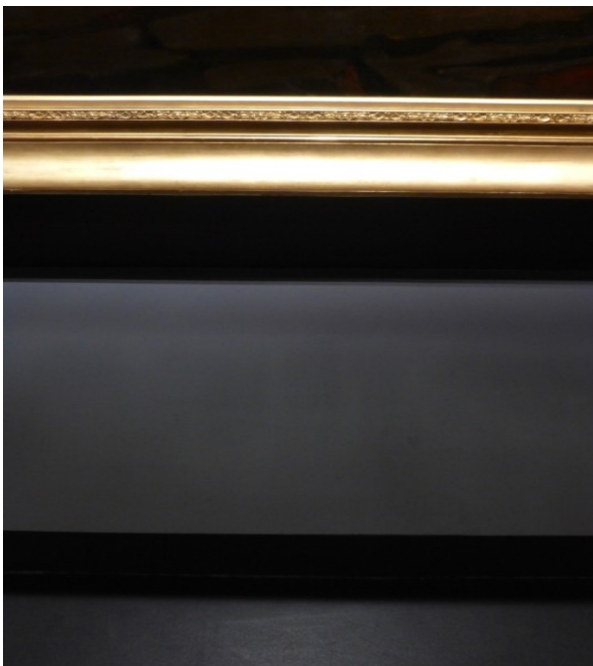
Mais **plusieurs fois par an**, des tableaux sont involontairement endommagés par des visiteurs basculant en avant sur les tableaux.

La hausse du nombre d'œuvres trouées, déchirées, est sensible.



**Le bois d'un trottoir heurté par la chaussure d'un visiteur**

La **CGT** n'a eu de cesse depuis le Nouvel Orsay en 2011 d'alerter le CHSCT sur ces accidents dommageables pour le public et les œuvres, le risque accidentogène de tels aménagements, renforcé par la pénombre, et les couleurs sombres, ton sur ton, des murs, des trottoirs et des sols, en fort contraste avec l'éclairage puissant dirigé sur les œuvres seules.



### **7 ans de réflexion, le trottoir devant le Bouguereau**

**2011**, CTP du 7 avril :

« La CGT signale qu'aucune œuvre n'a été endommagée par un appareil photo. La plupart des incidents sont causés par des chutes sur **les estrades basses**. »

**2012**, CHSCT du 10 mai :

« La CGT signale que **les trottoirs** posent aussi des problèmes de sécurité pour les visiteurs. Une chute récente a endommagé un tableau de Toulouse-Lautrec (galerie Lille). »

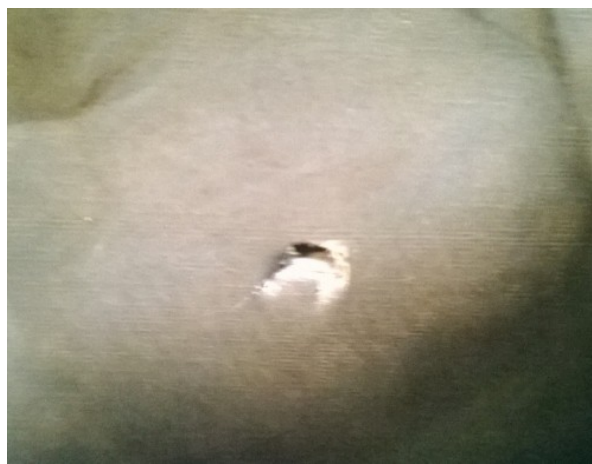


**Cent pas sur le trottoir de « mise à distance » : la poussière de sable du jardin des Tuileries entre à l'Orangerie pas seulement par le système de ventilation**

**2014**, en janvier, la Direction M'OO admet enfin que « Les « trottoirs » installés pour les expositions temporaires ne sont pas satisfaisants, de même que les mises à distance métalliques démontées suite à de trop nombreux accidents. La recherche d'une solution pertinente se poursuit. »

Bref : comme souvent, c'est en cours.

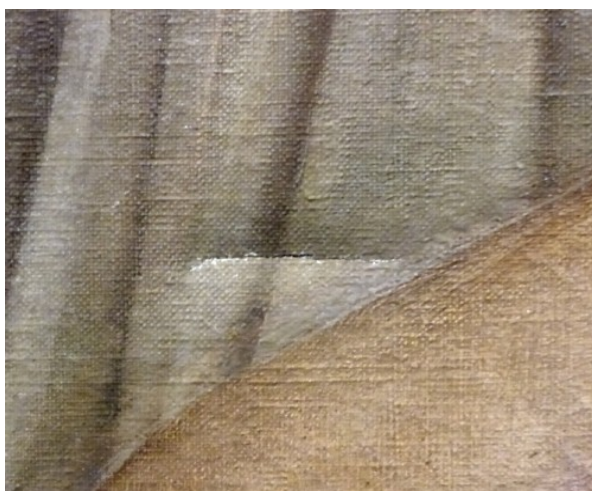
En attendant, fin décembre 2014, un tableau d'Émile Bernard a été endommagé au musée de l'**Orangerie**, et un tableau de Bouguereau au 5<sup>e</sup> étage du musée d'Orsay a été percé.



### **Bouguereau, Égalité devant la mort (détail)**

Dans les deux cas, une même cause : la chute de visiteurs trébuchant sur le nez de marche des fichus trottoirs.

Pas de chance pour Bouguereau : un autre de ses tableaux a déjà été déchiré en 2013... par une chute de visiteur.



### **Bouguereau, Dante et Virgile (détail)**

A noter : les cadres des tableaux souffrent aussi régulièrement de dégradations.

Les installateurs déplorent aussi l'embarras de ces trottoirs lors des accrochages, car ils entravent l'approche des tableaux au mur.

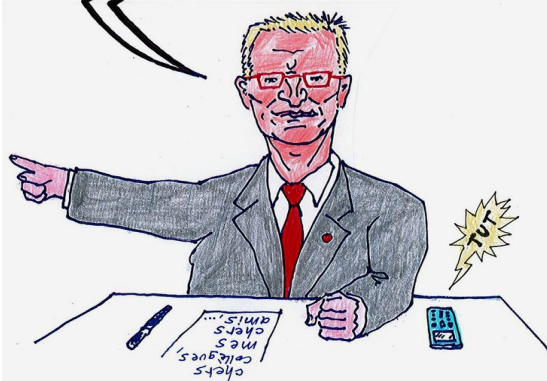
Les agents de surveillance ont toujours fait preuve de professionnalisme : ils appliquent les procédures de prévention, font preuve de réactivité et font valoir leur expérience du terrain.

Pourtant, à chaque incident, la Direction s'évertue à dénoncer dans des notes de service de circonstance (non datées) les « *défaillances préoccupantes* » des agents de surveillance, leur manque « *d'efficacité* » et leur défaut de « *vigilance* ».

S'ensuivent les méthodes habituelles d'intimidation et de culpabilisation des agents : convocation orale sans préavis dans le bureau du président, refus formel d'accorder la présence d'un représentant du personnel...

#### **Idee fixe**

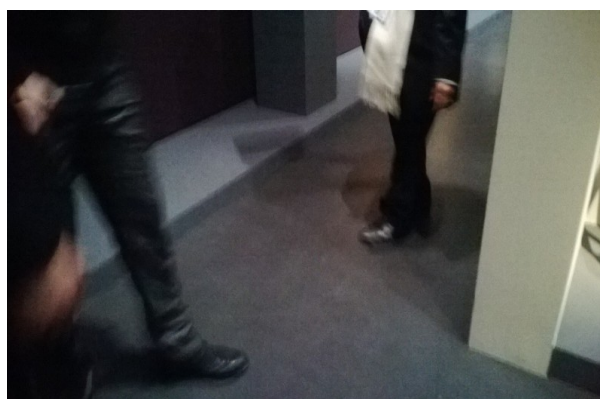
Pour la convocation express dans mon bureau pour "défaillance", je ne veux pas voir de syndicats. Quoi ? ils insistent ? Bon alors je veux bien tous les syndicats du monde, mais la CGT, ça : JAMAIS ! HORS DE MA VUE, la CGT ! \*



\* propos relatés publiquement par le chef du dépt accueil-surveillance, médiateur chargé d'interdire physiquement l'accès de l'un des syndicats accompagnant les agents aux locaux de la présidence

#### **Effectifs dégradés**

Il est plus facile pour la Direction d'accuser les agents de manquements supposés que de reconnaître sa responsabilité dans l'organisation défectueuse des services.



Deux visiteurs se croisent dans un couloir égal à une unité de passage, expo 7 ans de réflexion, 5<sup>e</sup> étage, 21/12/2014.

2011, CTP du 29 septembre :

« Effectifs minimum de surveillance des salles : 49 agents, dont 6 aux « colonnes » du 5<sup>e</sup> étage avec exposition. »

Ce point a été voté, et malgré une semaine de grève en octobre 2011, il a été jeté aux orties et rétréci à un « mode dégradé » permanent, où l'effectif affecté aux « colonnes » est réduit à 5 agents, et donc à 3 durant les pauses. Dans un espace d'exposition au 5<sup>e</sup> étage plein de recoins et de chicanes.

Les trottoirs semblent appelés à durer (surtout à l'approche d'une exposition programmée sur les bordels !)

Pourquoi la Direction s'obstine-t-elle à reconduire un dispositif de sécurité contre-productif, dont elle reconnaît qu'il « crée de trop nombreux accidents » ?

On peut s'interroger. Quelles propositions alternatives font les responsables et acteurs de la sécurité ? Aucun dossier ne nous a été présenté en CHSCT.

S'agit-il de justifier l'extension de la mise sous verre des œuvres ?

**2009**, CTP du 2 mars :

« *Guy COGEVAL signale défendre la mise sous verre des huiles sur toile depuis plus d'un an. Or la plupart des conservateurs s'y opposent. Guy COGEVAL confirme que la mise sous verre des œuvres est entérinée.* »

**2015**, site web du musée d'Orsay :

« *Il convient de prévenir la détérioration des œuvres pouvant être provoquée par l'inattention des visiteurs, les bousculades involontaires, voire la tentation de toucher les toiles ou même le vandalisme. La mise sous caisson constitue dans tous ces cas une protection efficace. Il ne s'agit pas de remplacer les agents de surveillance des musées, ni de faire davantage voyager les œuvres.* »

Quelle idée ! Nul ne songeait à cela...

On lit néanmoins dans le plan interactif : « *La localisation des œuvres est actualisée chaque matin, avant l'ouverture du musée sur la base de la situation de la veille au soir.* »

Les voyages sont donc bien quasi-quotidiens.

Les installateurs sont les premiers à en faire les frais : trottoirs gênants pour la manutention d'œuvres sous caisson dont le poids est doublé et l'équilibre modifié, surtout les grands formats.

Il faudra prévoir, dans ce cas, de placer aussi les sculptures sous cloche, car un plâtre a par exemple été endommagé lors du vernissage de l'exposition SADE lundi 13 octobre 2014 : un pied cassé.

Comme dit l'Administrateur général : « *La CGT prévoit toujours des catastrophes qui n'arrivent jamais.* »

A partir de combien d'œuvres esquinées cela devient une catastrophe pour la Direction ?

Une solution simple et économique pour remédier à tous ces désagréments : commençons par enlever ces putains de trottoirs casse-gueule !

(à l'heure de l'expo SADE, on nous pardonnera cet écart de langage).

Car tous nous souhaitons qu'en 2015, aucune œuvre ne soit détériorée ni aucun visiteur blessé du fait de l'entêtement à maintenir des trottoirs sombres casse-binette, des éclairages ténébreux et des agents de surveillance en nombre dégradé par rapport au minimum établi en concertation.

#### Bulletin d'adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. : .....

E-mail : .....

A retourner à : **CGT-M'O**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07 – bureau 521

ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001